

## **ORDRE DU JOUR DU 16 DÉCEMBRE 2020**

1. Ouverture de la séance
2. Constatation de l'avis de convocation
3. Ordre du jour
4. Résolution d'adoption du budget 2020 et du programme triennal d'immobilisations
5. Période de questions
6. Clôture de la séance

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil municipal de Saint-Luc-de-Vincennes tenue le 16 décembre 2019, à 19 h, à la salle du conseil située au 660, rue Principale, Saint-Luc-de-Vincennes.

Sont présents :

Monsieur	Jean-Claude Milot, maire
Mesdames	Françoise Asselin, conseillère Pierrette Thibault, conseillère Thérèse Thivierge, conseillère Loriann Alain, conseillère
Messieurs	Jacques Lefebvre, conseiller Jean-Pierre Boisvert, conseiller

Les membres présents forment le quorum.

#### 1. Ouverture de la séance

M. Jean-Claude Milot maire, ouvre la séance.

#### 2. Constatation de l'avis de convocation

L'avis spécial de la tenue de cette séance a été donné, par courriel et par téléphone à tous les membres du conseil, le 13 décembre 2019, conformément au Code municipal.

#### 3. Ordre du jour

##### **Résolution 2019-12-420**

**ATTENDU QUE** les membres du conseil renoncent à la lecture de l'ordre du jour.

**IL EST PROPOSÉ** par Pierrette Thibeault, et résolu d'adopter l'ordre du jour tel que décrit ci-dessus.

Chacun prend connaissance de l'ordre du jour.

#### 4. Résolution d'adoption du budget 2020

##### **Résolution 2019-12-421**

**CONSIDÉRANT QU'**en vertu de l'article 954 du Code municipal, le conseil doit adopter, pour l'année financière 2020, un budget qui prévoit des revenus égaux aux dépenses qui y figurent ainsi qu'un programme triennal en immobilisations pour les années 2020, 2021 et 2022;

**IL EST PROPOSÉ** par Thérèse Thivierge, que le conseil municipal de Saint-Luc-de-Vincennes adopter les prévisions budgétaires et le programme triennal en immobilisation suivantes :

**PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES 2020**

**ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT**

<b><u>REVENUS</u></b>	<b>BUDGET</b>
TAXES	693 564 \$
PAIEMENTS TENANT DE LIEU DE TAXES	13 200 \$
AUTRES REVENUS DE SOURCES LOCALES	42 420 \$
TRANSFERTS	288 064 \$
<b>TOTAL DES REVENUS</b>	<b>1 037 048 \$</b>
<b><u>DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT</u></b>	
ADMINISTRATION GÉNÉRALE	263 935 \$
SÉCURITÉ PUBLIQUE	86 704 \$
TRANSPORT	209 231 \$
HYGIÈNE DU MILIEU	156 681 \$
SANTÉ ET BIEN-ÊTRE	4 750 \$
AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT	7 000 \$
LOISIRS ET CULTURE	57 629 \$
FRAIS DE FINANCEMENT	61 912 \$
TOTAL DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT	840 842 \$
<b><u>DÉPENSES D'INVESTISSEMENT</u></b>	
REMBOURSEMENT DE LA DETTE À LONG TERME	142 200 \$
TRANSFERT À L'ÉTAT DES ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT	67 200 \$
<b>TOTAL DES DÉPENSES</b>	<b>1 037 048 \$</b>

PROGRAMME TRIENNAL D'IMMOBILISATION 2020-2021-2022  
JOINT EN ANNEXE

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers.

**5. Période de questions**

**6. Clôture de la séance**

**Résolution 2019-12-422**

Sur la proposition de Jacques Lefebvre, le conseil municipal de Saint-Luc-de-Vincennes lève la séance à 19h45.

/Jean-Claude Milot/  
Maire

/Francis Dubreuil/  
Secrétaire